



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE DE  
L' AISNE**

**Réunion des commissaires enquêteurs**

**Le 15 octobre 2014**

Quel enjeu ?

La sécurité juridique des décisions.

Dossier solide sur le fond + vice de procédure

=

annulation de la décision administrative, si le vice constaté est susceptible d'avoir nui à l'information ou la participation du public et ainsi exercé une influence sur les résultats de l'enquête.

## Déroulement de l'enquête :

Plus d'obligation d'avoir une permanence par semaine (mais l'usage est souvent maintenu)

Pas à chaque fois le même jour de la semaine (souvent une session le week-end)

Pas toujours sur les mêmes plages horaires

Pas forcément dans une seule mairie

Pas nécessairement aux horaires habituels d'ouverture des mairies

## Votre rôle :

Garantir au public une information complète  
une participation au processus de décision.

**Notamment** en surveillant le respect des  
modalités de publicité.

L'administration peut vous y aider, mais elle  
ne **peut** pas tout !

## **Vos pouvoirs :**

Organiser une réunion d'information.

Demander l'accès à des documents (et éventuellement les faire intégrer au dossier).

Demander à rencontrer toute personne.

Prolonger la durée de l'enquête.

Demander un délai pour remettre vos rapport et conclusions

**A la fin de l'enquête, rédigez deux documents distincts :**

1. le rapport d'enquête publique

2. les conclusions du commissaire enquêteur

## Le rapport :

Relate de façon fidèle et complète le déroulement de l'enquête publique

Examine toutes les observations du public et y répond de façon circonstanciée

**Analyse** les contre-propositions ainsi que les réponses du pétitionnaire

Prend position

## **Le rapport ne doit donc pas :**

Reprendre à son compte les réponses du pétitionnaire sans recul critique

Reprendre à son compte les avis des services de l'État sans ce même recul

Disqualifier d'office les remarques de certaines personnes (j'y reviens plus tard).



**Dans vos conclusions, vous donnez votre avis, qui doit être :**

**Personnel**

**Motivé**

**Définitif**

Enquête publique unique :

un seul rapport

une série de conclusions motivées par procédure.

Des conclusions à chaque fois propres à chacune des procédures considérées : **pas de copier-coller.**

Nouveau pouvoir de l'administration :

Informé le TA en cas de conclusions insuffisamment motivées.

Le TA reste seul souverain pour apprécier cette insuffisance et, le cas échéant, vous demander un complément de conclusions.

**Attention, série de diapos**  
**provocantes !**

Dans votre rapport et pendant la conduite de l'enquête, prenez soin des associations d'opposants si elles se manifestent.

Oui, certains opposants peuvent être péremptoires, (très) tendus, répétitifs et envahissants !

Mais cette attitude ne fait que traduire leurs inquiétudes vis-à-vis d'un projet, voire d'une thématique entière.

Ces inquiétudes, qu'elles soient au final fondées ou non, sont totalement légitimes.

Elles doivent donc être entendues et c'est à vous qu'il revient de laisser à ces opposants le temps et l'occasion de les exprimer.



Et il vous revient de les prendre en compte : leurs observations doivent faire l'objet de réponses développées et mesurées.

En personne si nécessaire et possible et dans votre rapport dans tous les cas.

Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas imposer quelques règles de savoir vivre :

Personne (individu ou groupe) ne doit monopoliser la parole ou le dossier.

Personne ne doit faire pression sur les tiers qui viennent s'exprimer.

Tout le monde doit faire preuve de correction et de calme. Ce qui implique notamment de respecter le temps de parole de l'autre sans l'interrompre et sans le railler.

Pour cela, une seule solution, leur opposer votre calme, votre écoute et votre pédagogie :

Limitez le nombre de personnes autour du dossier en même temps, en demandant aux opposants de respecter le droit des autres à étudier le projet.

Proposez de les rencontrer en dehors des permanences avec leurs représentants.

Organisez une réunion d'information en présence du pétitionnaire qui aura droit à un temps de parole réservé, etc...

Rappelez leur que l'enquête est le temps du débat, pas le moment où le débat est tranché.

Et ne jamais, Ô grand jamais, exprimer un jugement négatifs sur ces gens !

Ne parlez pas d'observations ridicules ou mensongères, ne parlez pas de propagande, de saboteurs ou d'imbéciles.

Même si vous pensez peut-être que c'est mérité !

Parlez de dialogue difficile, d'observations infirmées par telle étude ou tel avis, d'affirmations non démontrées...

Une analyse distanciée et un vocabulaire non connoté garantiront que les gens ne se sentiront pas insultés.

Si, malgré tous vos efforts, vous trouvez la situation trop tendue, pire, si vous faites l'objet d'insultes ou de menaces, qu'elles soient physiques ou verbales...

Prévenez le TA et l'administration !

Ne restez pas seul face à des gens intenable.